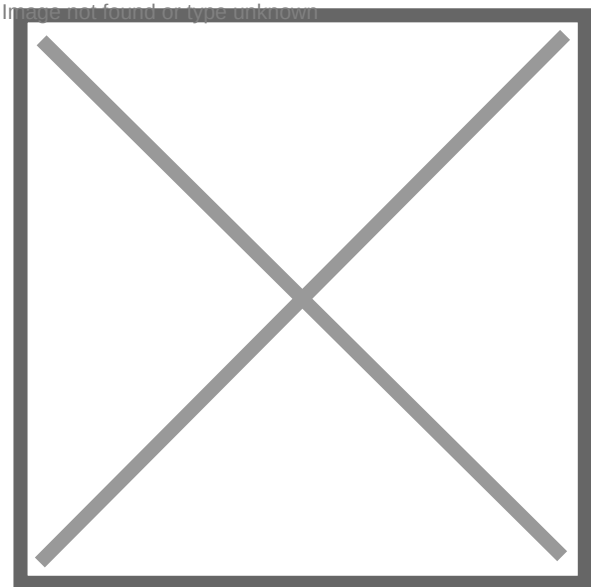




Refuser la construction d' un mur mitoyen en habitat diffus

Par **jbsal82**, le **08/10/2023** à **16:23**

BonjourrrrrVoilà j'ai accroché la clôture de mon voisin en débroussaillant et j'ai demandé l'intervention de l'assurance qui délègue un expertrrrrCependant mon nouveau voisin veut refaire sa clôturerrrrUn talus nous sépare mais les précédents propriétaires ont réalisé un fossé en dépis des règles (coup de pelle abrupt)rrrrUn autre vosin lui suggère un mur mitoyen à frais communsrrrrIl me semble qu'on **ne peut pas m'imposer un mur mitoyen** (hors agglomération et pas en lôtissement)rrrrL'effondrement partiel du talus étant dû à des **malfaçons des précédents propriétaires doit rester à leur charge** , en particulier sur la construction d'un mur de soutainementrrrrQu'en pensez vous ? veuillez excuser la longueur du texterrrrJ'attends vos avis car je ne suis pas Juriste Merci de me confirmer ou pas en me donnant votre avisrrrrrrrrrrMerci Bien Cordialement